

VILLONS-LES-BUISSONS (*Calvados*)

Château

Croisées

Début des années 1730



En apparence, les croisées du château de Villons-les-Buissons ne se démarquent guère des productions de l'époque pour les demeures de quelque importance. Leur fermeture par un verrou à bascule témoigne pourtant des importantes recherches menées durant les premières décennies du XVIII^e siècle pour trouver un système rationnel de condamnation des vantaux vitrés et des volets en une manœuvre unique, lesquelles aboutiront à l'adoption des espagnolettes à panetons et agrafes durant plus d'un siècle. Au-delà de ce système, dont nous étudierons les avantages et les inconvénients, ces croisées montrent des appuis en pierre performants dont la forme semble trouver son origine à Paris au début des années 1720.

1 / L'édifice

Si le château garde sa physionomie du XVIII^e siècle, ses communs, en partie détruits ou remaniés (fig. E.1), brouillent l'image du parti initial. Le plan cadastral de 1811 permet néanmoins de comprendre l'articulation de ces bâtiments avec le logis (fig. E.2). Ils formaient trois ailes en U autour d'une vaste cour qui annonçait le logis de plan massé prolongé par deux ailes basses rythmées par sept travées séparées par un bandeau au niveau de l'étage (fig. 1, E.3 et E.14). De ce côté, le logis principal de deux niveaux sous combles montre cinq travées marquées par un puissant avant-corps accentué lui-même par des chaînes à refends concaves. Au rez-de-chaussée, le logis ouvre sur un péristyle d'ordre dorique formant porche dans œuvre. La formule est rare dans cette région, mais elle a été utilisée dans un mode majeur une dizaine d'années plus tôt au château de Versainville (étude n°14014), près de Falaise. Elle a évidemment des précédents plus prestigieux dans la capitale et ses environs : hôtel Lambert de Louis Le Vau (1639-1644), hôtel de Beauvais d'Antoine le Pautre (1655-1660), château de Champ-sur-Marne de Jean-Baptiste Bullet de Chamblain (1703-1708), ancien hôtel d'Evreux d'Armand-Claude Mollet (1718-1722) (aujourd'hui Palais de l'Élysée). A droite, le porche ouvre sur l'unique escalier qui dessert l'étage et mène à un couloir central distribuant des chambres. On peut remarquer que le modèle de sa rampe formée de cadres simples enfermant deux volutes en C affrontés et portés aux angles par des petites volutes également en C est identique à celle du château de Thaon construit en 1732 et situé à seulement cinq kilomètres (fig. E.4)¹. L'étage de l'avant-corps est quant à lui surmonté d'un fronton qui a été martelé, porté par deux jambes décorées de table qui s'alignent sur les pilastres et les colonnes du porche. Un mascarón féminin soutenu par d'opulentes guirlandes de fleurs orne l'arc en anse de panier de sa porte-fenêtre protégée par un garde-corps de serrurerie dont les fins enroulements brisent quelque peu l'austérité de cette façade. Du côté du jardin, le parti est très différent. Les fenêtres ont des clés finement sculptées, mais surtout l'avant-corps faiblement saillant est formé de trois travées lui conférant une grâce et une légèreté contrastant avec la façade opposée. Ses fenêtres du rez-de-chaussée en plein-cintre sont couronnées de puissants mascarons, celui du centre étant soutenu par des attributs marins. L'avant-corps est coiffé d'un fronton lui aussi martelé en partie. Il conserve néanmoins un magnifique voilier, symbole sans aucun doute de l'activité du propriétaire qui reste inconnu.

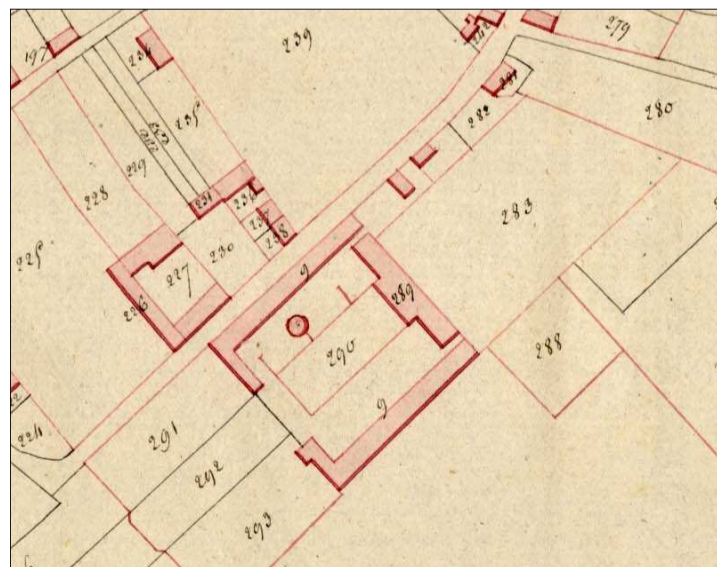


Fig. E.1. Vue aérienne du château en 2018
(source Geoportail.fr)

Fig. E.2. Cadastre de 1811 (source A. D. 14)

¹ Ce type, dans une version plus élaborée, est également utilisé au château de Vaussieux à Vaux-sur-Seulles situé à une vingtaine de kilomètres et construit dans les années 1770.



Fig. E.3. Façade sur cour (sud-ouest)



Fig. E.4. Escalier

2 / Les croisées

Notre étude portera pour l'essentiel sur la croisée située au premier niveau de la façade nord-est et dans la deuxième travée (croisée n°1, planches n°2 et 3). Nous donnerons également quelques indications sur la croisée en plein-cintre de la travée suivante (croisée n°2, planche n°4), sur celle de la sixième travée (croisée n°3, planche n°5) ainsi que sur les portes (planches n°6 et 7) pour établir quelques comparaisons et montrer la cohérence de l'ensemble.

La menuiserie

Le bâti dormant

Le bâti dormant, d'une hauteur de 3 030 mm pour une largeur de 1 506 mm, intègre dans sa partie haute une imposte fixe et garde une forme quadrangulaire malgré l'arc surbaissé de l'embrasure extérieure de la fenêtre (fig. 2.2). Le châssis d'imposte suit la conception des vantaux vitrés du bas afin de simuler deux vantaux ouvrants. Toutefois, à l'extérieur, il reçoit un jet d'eau continu qui n'est pas interrompu par la cote extérieure (fig. 2.1). Il a donc été nécessaire de rapporter cet élément d'étanchéité et de le fixer depuis l'intérieur par des chevilles (plan n°6). Il est intéressant de noter la pente donnée par le menuisier à la sous-face du jet d'eau pour améliorer son efficacité (plan n°6). La traverse d'imposte qui divise le dormant sur sa hauteur est moulurée d'un bec de corbin.

Les deux montants de rive sont traditionnellement profilés d'une contre-noix pour améliorer leur étanchéité avec les vantaux vitrés (plan n°4). A l'extérieur, la contre-noix est plus curieusement réalisée le long d'un filet de 5 mm qui permet lui aussi une meilleure étanchéité de la jonction. Nous retrouverons cette façon de faire, alors moins utile, sur les portes intérieures. Mais c'est surtout la pièce d'appui du bâti dormant qui doit retenir notre attention (plan n°6). Son profil en quart-de-rond reste traditionnel, mais sa sous-face plane est posée sur un appui en pierre à rejingot qui permet de la surélever (fig. 3.7 et E.5, ci-contre). Nous avons là une conception proche de celle d'aujourd'hui, mais qui ne peut être totalement étanche du fait de l'absence de larmier. En effet, le principe adopté à Villons-les-Buissons est d'aligner le nez de la pièce d'appui sur le rejingot et d'évacuer l'eau par une forte pente de l'appui en pierre². En 1730, le château de Magny-en-Bessin (étude n°14018), situé à 25 kilomètres, utilisait un système comparable. Toutefois, après l'abandon progressif de l'appui traditionnel à simple feuillure utilisé durant tout le XVIII^e siècle (type fig. E.6)³, la Normandie semble plutôt avoir employé, longtemps dans la première moitié du siècle suivant, les pièces d'appui posées en avant d'un petit relevé intérieur en pierre, comme à l'ancien presbytère de Laize-la-Ville en 1701 (étude n°14008), à l'ancienne abbaye de St-Pierre-en-Auge dans les années 1720 (étude n°14002), à l'abbaye de Juaye-Mondaye en 1738 (étude n°14022) ou au château de Barbeville au milieu du XVIII^e siècle.

A Paris, la diffusion des appuis à rejingot ne paraît pas antérieure au début des années 1720. Des dessins précis de l'agence de Robert de Cotte, Premier architecte du roi à partir de 1708, apportent de précieuses comparaisons. Sur un dessin non légendé de 1710 (fig. E.6), la pièce d'appui reste traditionnellement en feuillure de maçonnerie selon la technique employée durant les siècles précédents. Sur un dessin de

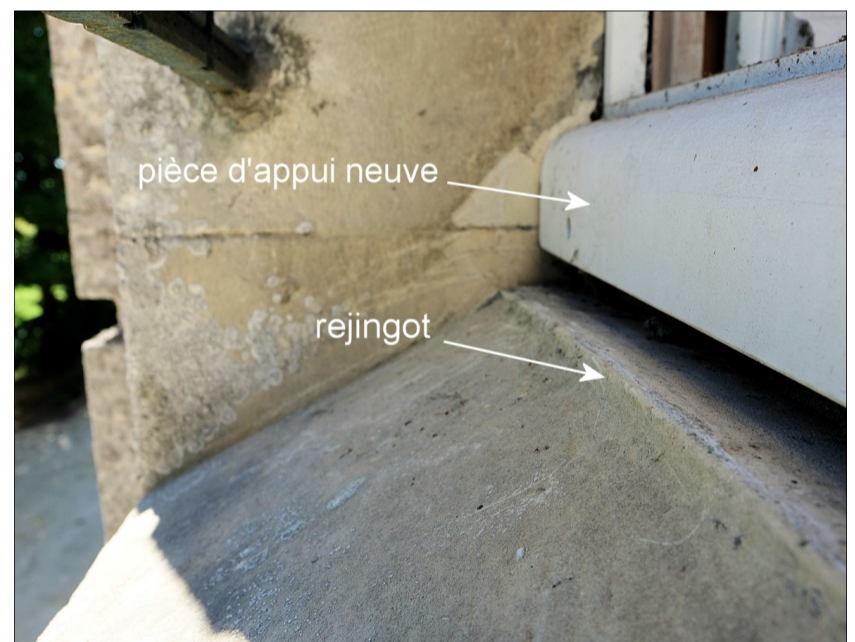


Fig. E.5. Appui d'une fenêtre de l'étage. La pièce d'appui a été refaite sans tenir compte du rejingot de l'appui en pierre.

2 Sur la croisée n°1, la pièce d'appui a été refaite. Toutefois, sur d'autres croisées du rez-de-chaussée qui conservent leur pièce d'appui d'origine, leur profil est bien un quart-de-rond aligné avec l'extérieur du rejingot. La pente de l'appui est exceptionnellement importante et d'environ 28 %. Il est à noter que les appuis des fenêtres des deux ailes basses du logis montrent la même pente, observation qui milite pour leur contemporanéité.

3 Sur l'évolution des appuis de fenêtres, voir notre article « The watertight integrity of window sills in western France : A simple system with a complex development history », dans *Between Carpentry and Joinery. Wood finishing work in european medieval and modern architecture*, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 2016, p. 198-221.

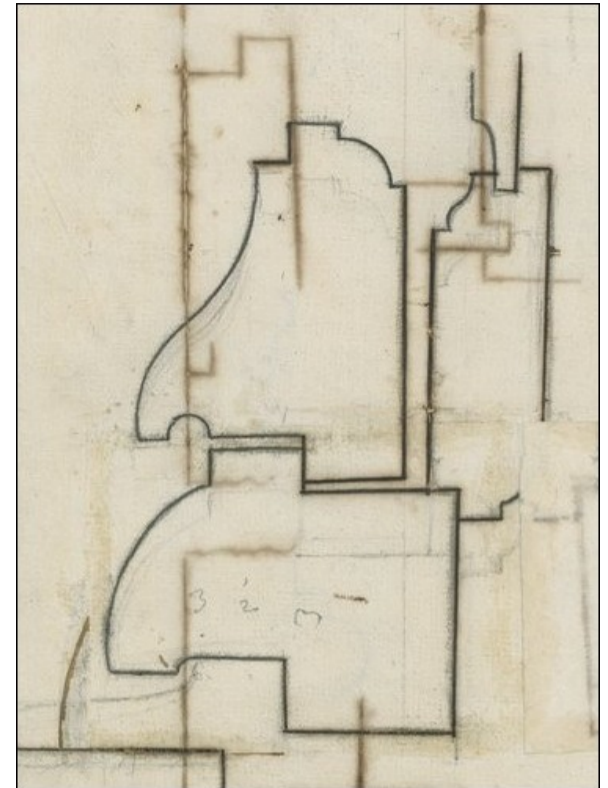
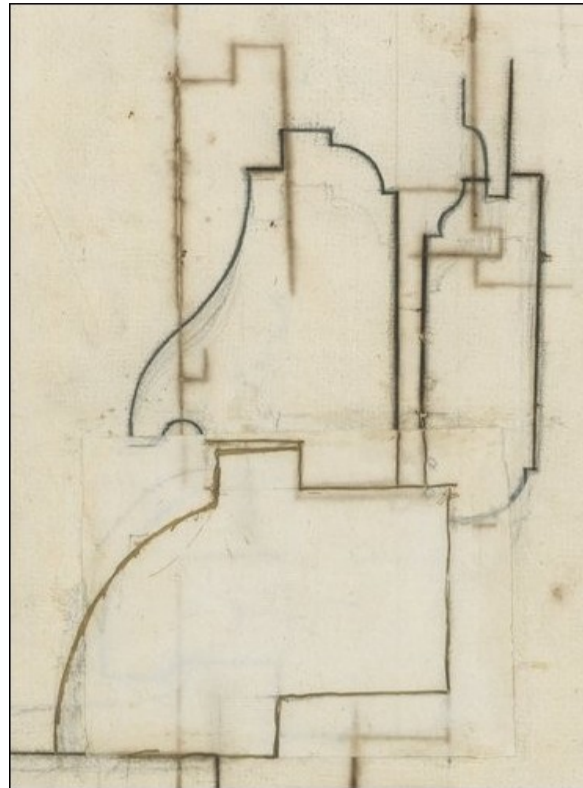
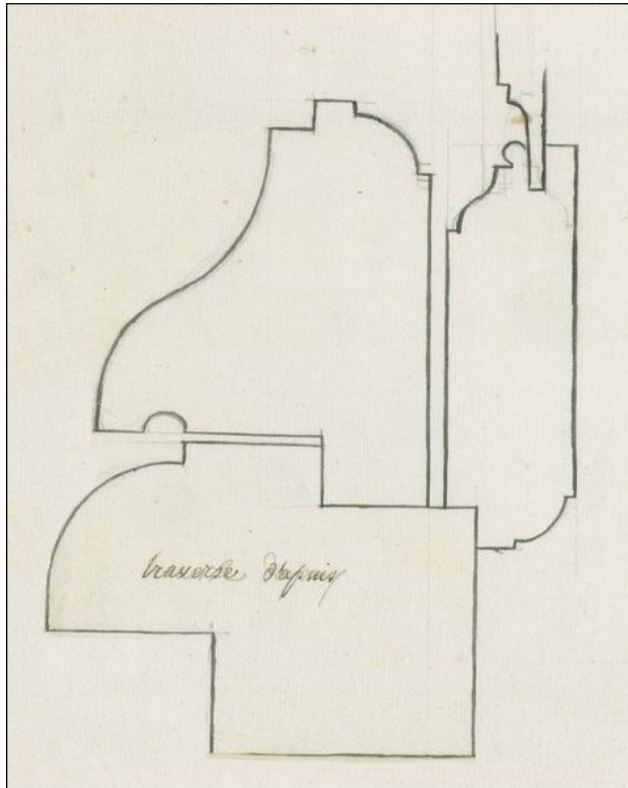


Fig. E.6. Détail d'une croisée. Edifice non identifié. Robert de Cotte, 1710.
BNF, Fonds Robert de Cotte, 2137, 2138. Source gallica.fr

Fig. E.7 et E.8. (plan original et retombe ajoutée). Détail d'une croisée.
Hôtel de Cotte, rue du Bac à Paris. Robert de Cotte, 1722.
BNF, Fonds Robert de Cotte, 2756. Source gallica.fr

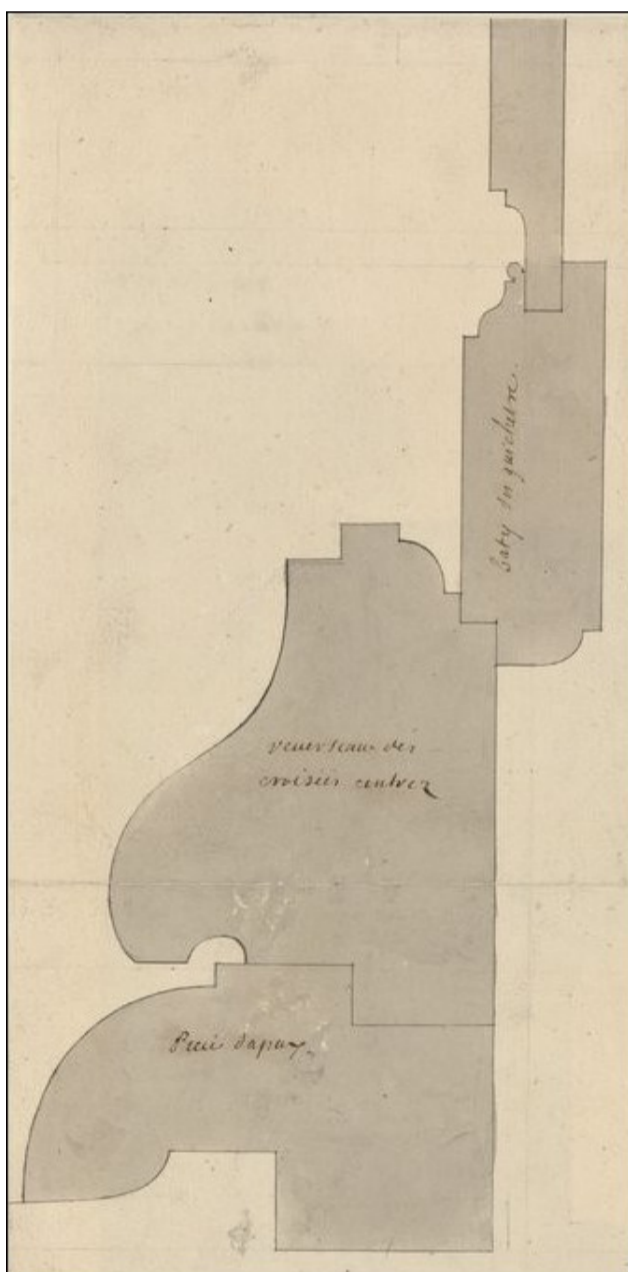


Fig. E.9. Détail d'une croisée. Grenier à sel de Rouen. Robert de Cotte, 1725.
BNF, Fonds Robert de Cotte, 2465.
Source gallica.fr

1722 destiné à l'hôtel de la rue du Bac que se font construire les frères de Cotte, la première version de la pièce d'appui avec une feuillure inversée (fig. E.7) a été modifiée (ajout d'une retombe sur le plan) pour améliorer son profil (fig. E.8) en créant un véritable rejingot qui libère le nez de la pièce d'appui. Enfin, en 1725 pour le grenier à sel de Rouen (fig. E.9), seul un profil évolué avec rejingot est dessiné. C'est ce profil qui sera repris en 1738 par Jacques-François Blondel pour son ouvrage sur les maisons de plaisance⁴ et en 1769 par André-Jacob Roubo pour son *Art du Menuisier*⁵ où il figurera les différents types employés pour les comparer.

Les vantaux vitrés

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. De façon inhabituelle, le menuisier a maintenu ses assemblages par trois chevilles disposées en triangle (fig. 3.6). Les battants de rive ont un profil à noix pour assurer une étanchéité efficace avec le bâti dormant. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la noix est faite le long d'un filet. Les battants du milieu ferment par un profil composé d'une gorge et d'un quart-de-rond séparés par un filet (fig. 3.6 et plan n°4)⁶. Au contraire du châssis d'imposte, les jets d'eau en talon des vantaux du bas sont traditionnellement pris dans la masse des traverses. Leurs extrémités flottées ne sont pas encastrées dans les battants. Ces vantaux sont divisés par un réseau de petits-bois assemblés à tenons et mortaises non traversées. Les tenons sont exceptionnellement fixés par deux fines chevilles (fig. 3.2). L'ensemble est mouluré de deux quarts-de-rond séparés par un filet à l'intérieur et d'un profil en demi-rond à l'extérieur. Ce dernier permettait mieux qu'une feuillure d'évacuer l'eau, les carreaux étant probablement collés par des bandes de papier.

Les volets

Les volets sont brisés à noix et couvrent la totalité du dormant. Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. A l'instar des vantaux vitrés, leurs tenons sont maintenus par trois chevilles. En hauteur, ils sont divisés en cinq panneaux (trois petits séparés par deux panneaux oblongs). A l'extérieur, leurs bâtis sont moulurés d'une doucine et leurs panneaux d'une plate-bande à simple feuillure.

4 J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, 1738, tome 2, planche 97.

5 A.-J. Roubo, *L'art du menuisier*, Paris, 1769, première partie, planche 24.

6 Il est à noter que sur la croisée 2 en plein-cintre (fig. 4.6), la jonction est assurée par de simples feuillures.

La serrurerie

Les organes de rotation

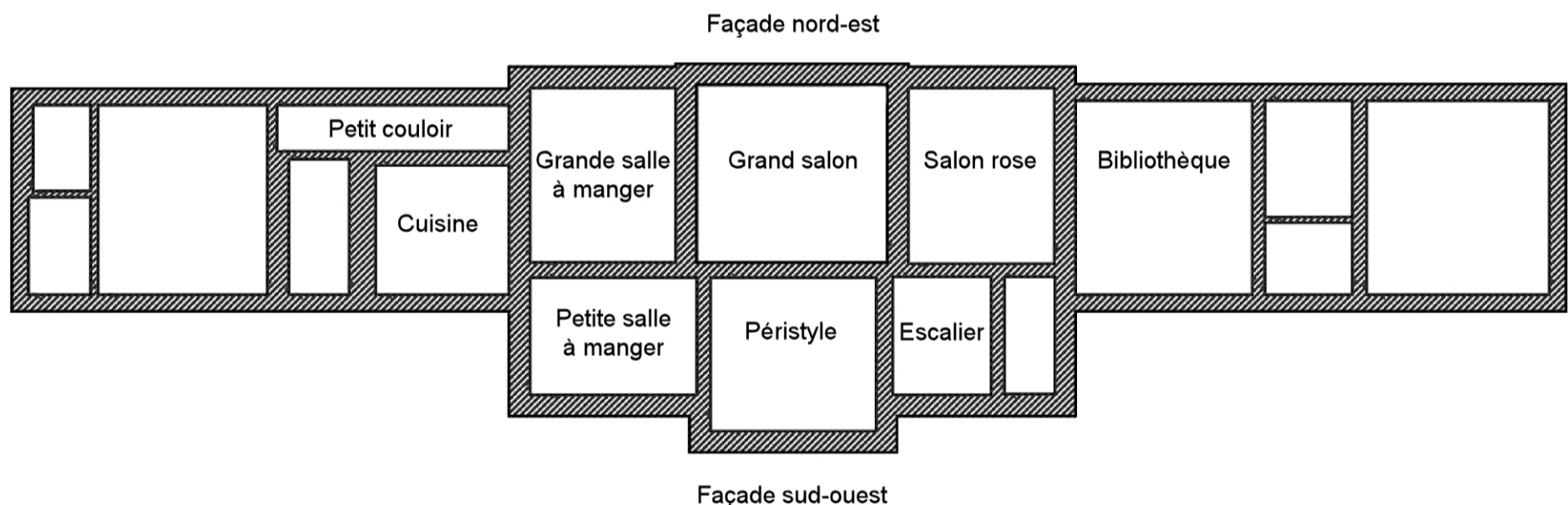
La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à chapelet à cinq nœuds (149 par 15 mm) (fig. 5.5 et plan n°7). Comme celles des bâtiments conventuels de l'abbaye de Juaye-Mondaye terminés en 1738, ces fiches ne sont pas encore installées dans une gorge continue qui permettrait de les dégondrer. Cette façon de faire pratiquée dans les années 1720 / 1730 à Paris ne semble pas avoir été utilisée en Normandie avant les années 1740. Les brisures de volets utilisent également des fiches à chapelet, mais de dimensions plus faibles (117 par 12 mm) (plan n°7). Leur rotation est par contre assurée par des fiches à gond et à vases (158 par 15,5 mm) (fig. 3.5).

Les organes de fermeture

La condamnation des vantaux vitrés et des volets est assurée par un verrou à bascule maintenu par des platines à panache (fig. 3.1 à 3.3). Ce type de ferrure, bien qu'il soit peu courant sur les croisées, était employé au château de Magny-en-Bessin sur des croisées sans volets. Pour ses croisées à volets, et plus particulièrement celles à imposte, ce château était doté d'exceptionnelles crémones à poignée tournante dont la tringle était rehaussée par une allonge au droit de l'imposte selon un système tout à fait comparable à celui de Villons-les-Buissons (fig. 2.4)⁷. A Magny-en-Bessin, la course de cette petite tringle était limitée par un ergot coulissant dans une lumière. A Villons-les-Buissons, elle l'est par la gâche de la traverse d'imposte (fig. 3.1 et 5.3). Le rehaussement de la tringle au droit de l'imposte a pour fonction d'ajouter un point de fermeture des volets, qui n'est en rien obligatoire, mais qui semble toutefois avoir eu la faveur des menuisiers et des serruriers. Le système de fermeture de ces volets est le même qu'à Magny-en-Bessin, soit des pannetons soudés sur la tringle qui viennent recouvrir d'autres pannetons fixés sur les volets lorsque l'on abaisse la poignée⁸.

Nous n'avons aujourd'hui pas d'autres exemples de l'utilisation d'un verrou à bascule sur une croisée pour condamner à la fois les vantaux vitrés et les volets. Ce système, comparable à celui de l'exceptionnelle crémone de Magny-en-Bessin, ne pouvait rivaliser avec la simplicité de l'espagnolette à pannetons et agrafes qui pouvait également commander une tringle en imposte par l'intermédiaire d'une moufle (enfourchement et tenon). Nous pouvons témoigner que son utilisation n'est pas des plus simples. Elle nécessite que la tringle supérieure descende sous son propre poids en appui sur la gâche de l'imposte, d'appuyer fermement sur les deux volets de près de trois mètres de haut pour aligner les six pannetons tout en abaissant la poignée pour l'introduire dans son support. On constate aujourd'hui que les tringles supérieures sont généralement bloquées par la peinture, que les deux pannetons de l'imposte ont été supprimés pour simplifier le système, que les volets sont voilés et que la fermeture de l'ensemble reste très aléatoire.

Les portes



Dénomination actuelle des pièces (rez-de-chaussée - plan schématique)

Porte 1 (fig. 6.1 et 6.4) – entre le grand salon et le jardin

Il s'agit d'une porte à deux vantaux et imposte en éventail dont les petits-bois sont moulurés de quarts-de-rond à l'instar des croisées. La traverse d'imposte suit strictement le profil de l'imposte en pierre. Malgré cette cohérence, on peut penser que ce tympan d'imposte, qui ne présente pas la même physionomie que ceux des deux croisées du grand salon, a été réduit en hauteur. En effet, les carreaux du rang inférieur semblent tronqués, la moulure en quart-de-rond ne se retourne plus sur la traverse d'imposte, la demi-lune d'où rayonnent les petits-bois paraît elle aussi avoir perdu de la hauteur et le bâti dormant des deux vantaux montre des traces de mortaises qui indiquent une ancienne traverse d'imposte sous le niveau de l'actuelle.

Les deux vantaux de cette porte sont arasés à l'intérieur et ont des battants à noix à l'arrière d'un filet comme les croisées. De la même façon, ses assemblages sont chevillés par trois ou quatre chevilles. A l'intérieur, les vantaux sont divisés en hauteur par trois panneaux à plate-bande entourés de moulures à grand cadre. Celles de haut sont constituées d'un filet, d'un talon et d'une baguette. Les moulures des deux autres panneaux reprennent la même forme en substituant une doucine au talon. Le panneau du bas est couronné d'une petite traverse flottée et moulurée d'un profil torique surmonté d'une gorge. A l'extérieur, la porte conserve le même aspect, mais ses panneaux du bas sont

⁷ A Magny-en-Bessin, pour les croisées à imposte et volets, le serrurier a probablement préféré utiliser des crémones plutôt que des verrous à bascule pour résoudre les difficultés liées au mouvement des tringles. En effet, dans le premier cas, les tringles ont une translation rectiligne alors que dans le second la translation a également une oscillation qui a pu le gêner pour envisager l'emploi de verrous à bascule dans un système avec des pannetons fermant les volets.

⁸ Les tringles sont amincies au niveau de la poignée. Sur la croisée 1, l'aminci est réalisé sur une longueur d'environ 400 mm et permet de passer d'une épaisseur de 14 à 8 mm. Sur la croisée 3, le changement de section est réalisé par une petite doucine (fig. 5.2).

remplacés par des panneaux à table saillante de type « parquet »⁹. La rotation des vantaux est assurée par des fiches à broches rivées sans gorge de montage et sa fermeture par un verrou à bascule.

Porte 2 (fig. 6.2, 6.5 et 6.7) – entre le grand salon et le péristyle

Hormis un tympan d'imposte plein, cette porte qui donnait autrefois sur un péristyle ouvert est identique à la précédente. Son décapage et l'observation de ses montants permettent toutefois de mesurer combien cet ouvrage a été remanié. Les chevilles sur les montants indiquent les emplacements d'anciens assemblages qui montrent que les vantaux avaient une traverse médiane (mais son emplacement est surprenant), une autre traverse au droit de la reprise en longueur des panneaux et une traverse basse plus élevée, peut-être chantournée comme celle du haut.

Porte 3 (fig. 6.3) – entre le grand salon et la salle à manger

Cette porte est de même facture que les autres. Elle en reprend notamment des vantaux arasés, des battants de rive à noix (peu utile pour l'intérieur), des assemblages maintenus par trois chevilles disposées en triangle, un même système de moulure à grand cadre (filet, doucine et baguette) et des fiches à broche rivée sans gorge de montage. Du côté du grand salon, sa petite traverse flottée est moulurée comme les autres portes de cette pièce. Par contre, du côté de la grande salle à manger, cette traverse présente un profil plus complexe. Les deux vantaux ferment par deux verrous et une serrure.

Porte 4 (fig. 6.6 et 7.1) – entre le grand salon et le salon rose

Cette porte est identique à la précédente, mais son vantail fixe est condamné par une crémone au lieu de verrous. Le dessin des deux platines de la crémone est identique aux entrées de serrures, notamment celles de l'étage (fig. 7.7), les autres ayant parfois été raccourcies. Elle semble donc bien correspondre au système d'origine.

Porte 5 (fig. 7.2, 7.3 et 7.4) – entre le salon rose et la bibliothèque

Cette porte est en tous points différente des autres. Elle est montée à recouvrement et ferrée sur des fiches à gond et à vases du type de celles employées sur les croisées. Sur les panneaux du haut et du bas, les moulures à grand cadre adoptent un bec de corbin alors que sur celui du milieu le profil torique est plus simple. La petite traverse flottée est également d'un profil différent. Son vantail fixe ferme par une crémone dont la platine du bas est identique à la porte précédente et cohérente avec l'ensemble des ouvrages de serrurerie. Par contre, sa platine du haut est terminée en panache.

Porte 6 (fig. 7.5, 7.6 et 7.7) – chambres de l'étage

Toutes les portes de l'étage sont réalisées de la même façon. Il s'agit de portes à recouvrement montées sur un chambranle et ferrées sur des fiches à gond et à vases selon le modèle observé sur la porte précédente et sur les volets des croisées. Du côté du couloir, elles sont moulurées d'un profil à grand cadre comprenant un filet, une doucine et une baguette à l'instar de la majorité des portes du rez-de-chaussée. Du côté chambre, elles sont moulurées plus simplement d'un quart-de-rond accosté d'une baguette. On observe sur ces portes, les mêmes poignées sur rosace et les mêmes entrées de serrure qu'au rez-de-chaussée.

Hormis la porte qui sépare le salon rose de la bibliothèque, qui présente cependant des fiches identiques à celles des croisées et des portes de l'étage, toutes ces portes ont des procédés de construction communs avec les croisées. On peut donc penser que l'ensemble de ces menuiseries provient d'un même atelier et que leur réalisation correspond à une même campagne de travaux.

Datation

Les recherches menées par Jean-Pierre Clet, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, n'ont pas permis de retrouver les propriétaires à l'origine de la construction du château de Villons-les-Buissons, ni même sa date¹⁰. Toutefois, plusieurs inscriptions dans les combles de cet édifice peuvent nous être utiles en l'absence d'une étude dendrochronologique. Elles sont gravées sur un jambage et s'étalent sur quatre pierre. Sur la première en partant du haut, elles ne sont plus lisibles. Sur la seconde (fig. E.6), on lit dans une écriture

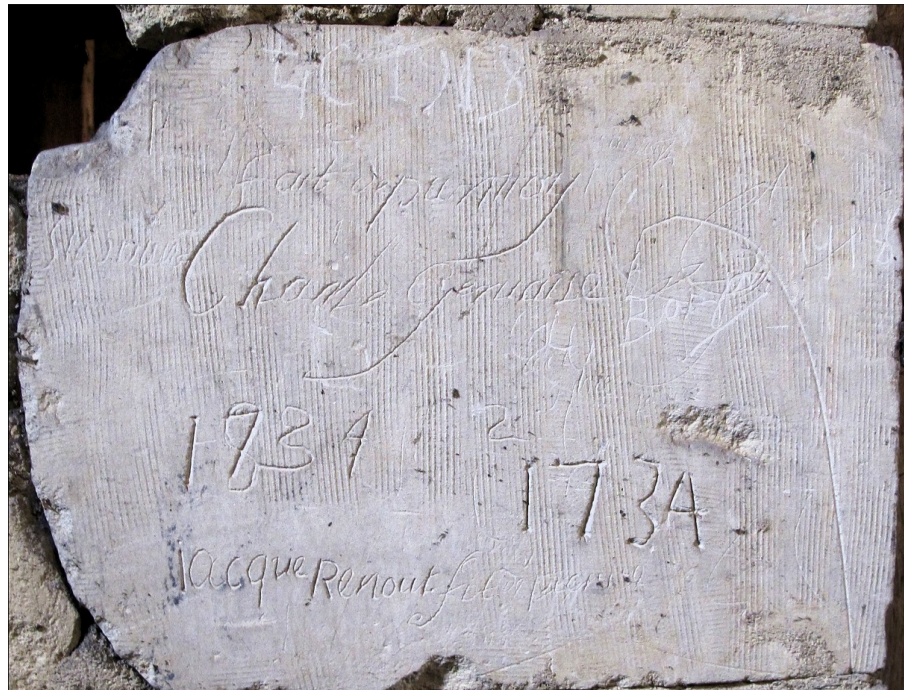


Fig. E.10, E.11 et E.12. Inscriptions sur un jambage dans les combles du château.

⁹ Le dessin adopté à Villons-les-Buissons est un des plus courants. C'est le premier donné par A.-J. Roubo dans *L'art du Menuisier*. Op. cit., première partie, planche 40, figure 5.

¹⁰ Pour plus d'informations, voir le dossier de demande de protection de l'édifice au titre des monuments historiques (DRAC de Normandie).

soignée « fait de par moy », puis dans la même écriture « Charle gervaise » et « fil de pierre ». La date « 1734 » est également gravée deux fois ainsi que le nom « iacque Renout » dans une écriture moins précise. Sur la troisième (fig. E.7), on distingue les mots « Faite de par Moy Charle Secille » suivis de la date « 1736 ». Sur la dernière (fig. E.8), on lit trois fois le prénom « iacque » ou « jacques » ainsi que « renout », la date de « 1735 » et celle de « 1741 » associées par la même graphie à « PIRRE RENout ». Toutes ces dates sont concentrées sur les années 1730.

Sur les croisées, l'absence de gorge pour installer les fiches pourrait confirmer une datation avant les années 1740. L'utilisation de verrous à bascule et pannetons pour les fermer, peu pratique et semblant encore très expérimentale, nous inciterait volontiers à les dater d'avant les années 1730 et le développement des espagnolettes à pannetons et agrafes¹¹. Malgré la performance de ce système qui supplantera tous les autres par sa simplicité et son efficacité, il est probable qu'il fallut quelques années pour sa diffusion (variable selon les régions), voire qu'il fut confronté à quelques résistances locales. Les caractéristiques des croisées du château de Villons-les-Buissons restent donc cohérentes avec une fabrication dans les années 1730 selon les dates inscrites dans son comble.



Fig. E.13. Une rare photo du château en 1912, avant la fermeture du vestibule par une baie vitrée.

Source Archives départementales du Calvados, cote 301 FI/1

Fig. E.14. Façade sur cour de l'aile sud-est. Dans l'aile opposée, au nord-ouest, le bandeau définit la séparation entre les deux niveaux. Ici, il reprend la même trame, mais masque des pièces qui montent jusqu'à la corniche, comme la bibliothèque qui occupe les trois premières travées.



Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Façades
- Planche n°2 : Croisée 1
- Planche n°3 : Croisée 1
- Planche n°4 : Croisée 2
- Planche n°5 : Croisée 3
- Planche n°6 : Portes
- Planche n°7 : Portes
- Plan n°1 : Croisée 1 / élévation intérieure (sans volets)
- Plan n°2 : Croisée 1 / élévation intérieure (avec volets)
- Plan n°3 : Croisée 1 / élévation extérieure
- Plan n°4 : Croisée 1 / sections horizontales
- Plan n°5 : Croisée 1 / sections horizontales
- Plan n°6 : Croisée 1 / sections verticales
- Plan n°7 : Croisée 1 / serrurerie
- Plan n°8 : Croisée 1 / serrurerie

¹¹ Le château de Canon à Mézidon-Canon utilise ce système au début des années 1730 (étude n°14017).